

JOURNAL DES JOURNÉES N°79

Le jeudi 7 janvier 2010, édition de 16h 53

« Qu'il connaisse bien la spire où son époque l'entraîne dans l'œuvre continuée de Babel, et qu'il sache sa fonction d'interprète dans la discorde des langages. » Jacques Lacan, *Ecrits*, p.

321

LE CONGRES AMP

Jean-Loup Morin, trésorier, communique que, « à (sa) très grande surprise, le nombre des inscrits au 5 janvier serait de 795 ! »

Le numéro 80 publiera les contributions qui me sont parvenues pour le « Débat de l'Ecole Une », qui battra son plein lors du Congrès. Toutes sont en langues étrangères ; il s'agit de textes de : Vilma Cocoz (Madrid), Marco Focchi (Milan), Maurizio Mazzotti (Bologne), Esthela Paskvan et José R. Ubieto (Barcelone). A la direction de l'AMP d'apprécier si elle a l'envie et les moyens de les traduire ; la masse des choses à faire ne m'en laisse pas le loisir. – JAM

Nota bene. Pour ne pas alourdir cet envoi, l'attaché contenant la seconde livraison de la brochure « Débat sur la passe » sera envoyé à part.

Cours de Jacques-Alain Miller

Aujourd'hui, à 13h 00, 120 demandes étaient parvenues sur ma messagerie. – Nathalie Marchaisson

Mon cours de cette année débutera le mercredi 27 Janvier. Il aura douze séances : trois en février (les 3, 10, 17), trois en mars (10, 17, 24), deux en avril (7, 14), une en mai (le 26), et deux en juin (2, 9). Il ne se tiendra pas aux Arts et Métiers, car le CNAM ne loue plus ses amphithéâtres, m'a-t-on dit, mais dans les seuls locaux qui se sont trouvés disponibles, ceux du Centre Rachi, 39, rue Broca, Paris 5e. Ce cours restant « ouvert » dans son principe, l'assistance y est limitée, et, pour des raisons de sécurité, il m'est demandé de fournir la liste des auditeurs. Je me vois donc contraint de demander à ceux qui souhaitent le suivre de se déclarer auprès de moi, en précisant leurs coordonnées et en me donnant le moyen de les situer : il faudra m'indiquer si vous êtes étudiant au département de psychanalyse de Paris VIII ou dans une Section clinique, membre d'une institution du Champ freudien (ECF, ACF, ou autre), ou si quelqu'un du Champ freudien peut répondre de vous ; si ce n'est pas le cas, je vous proposerai éventuellement de me rencontrer, ou, à défaut, un collaborateur. Cette demande doit m'être

adressée par mail uniquement - avec objet : COURS - à l'adresse : n.marchaison@gmail.com 🍏

POURQUOI L'ÉCOLE DE LA CAUSE FREUDIENNE

AIMANTE-T-ELLE

UN JEUNE PSYCHIATRE EN FORMATION ?

par Guillaume Roy

Cher Jacques-Alain Miller,

Suite au dernier journal des Journées, en réponse à la lettre d'Yves Depelsenaire et en écho à la vôtre, je tenais à vous faire part de ces quelques mots.

Avant toute chose, il y a la rencontre avec mon analyste. Le répondant que j'y ai trouvé pour faire face aux tourments de mon existence d'alors était non seulement à la hauteur, mais d'une autre nature que les réponses que je pouvais trouver dans la littérature ou la philosophie, qui d'ailleurs n'y suffisaient pas. Mon analyste, devant mon désir d'en savoir un peu plus, m'a très rapidement invité à découvrir les cours donnés à la Section clinique de Bordeaux, qui m'a également permis de mettre un pied dans des institutions orientées par la psychanalyse. Mon désir de psychanalyse était né, vif et ardent.

J'ai été également accueilli au séminaire de Philippe La Sagna. Je dois dire qu'en tous ces lieux où je rencontrais quelque chose de l'ECF, cela a toujours été quelque chose de chaleureux et d'ouvert.

Puis, au fur et à mesure que mon désintérêt pour mes études d'alors grandissait, venait se poser à moi la question : que faire ? La psychanalyse me passionnait, je voulais y aller et tout de suite, et à Paris VIII de préférence. Mon analyste tempéra mon ardeur, dans un sens que je comprends mieux maintenant, celui de me permettre d'assurer mes arrières pour pouvoir « payer les factures de gaz » comme vous dites. Je me dirigeai vers des études de psychologie, avec une insatisfaction qui insistait lorsqu'un jour, il me dit : « Et pourquoi pas médecine ? »

Ce fut une révélation. J'ai su une fois que cela était dit que mon désir était là. Le pari était un peu fou, mais j'avais (enfin, et peut-être pour la première fois) pris une décision qui m'engageait.

Je me suis soutenu durant la difficile première année de cette belle phrase de Pascal : « Tout joueur pari avec certitude pour gagner avec incertitude. »

Alors que je préparai mon concours, les Forums psy naissaient et je n'en manquerais quasiment pas un. Ils ont fait événement pour moi, mais également pour certains de mes amis (non-férés de psychanalyse mais concernés par les affaires de la cité). Ils étaient une nouvelle version, impromptue et intermittente, de ce qu'il y a pour moi de plus désirable dans l'effervescence de Mai 68 à savoir : gaîté, liberté de la parole, iconoclasme et enfin, subversion mais vers un but, celui de la défense de la psychanalyse et d'une certaine forme du lien social. J'y ai rencontré des gens de mon âge, passionnés et décidés, et ce fût une bouffée d'air frais.

Voilà en quelques mots pourquoi l'Ecole de la Cause Freudienne ne cesse pas, et à plus forte raison avec les récentes Journées, d'animer mon désir qui est aujourd'hui de devenir psychiatre et qui sait, un jour, psychanalyste.

SUITE

par Jacques-Alain Miller

Cette histoire de « suivisme » me trotte par la tête. Le mot ne correspond pas à mon sentiment à moi, qui est d'une marche ardue, à contre-pente, avec des éboulis, des reculs, des glissades, des chutes. Et le chemin toujours à chercher, à déduire, à tailler à la machette, jamais, ou rarement, tracé à l'avance. Des éclairs, parfois, que je mets à l'épreuve. Des questions qui remuent en moi durant des années. Je ne me vois pas à la tête d'une troupe, je n'ai pas le sentiment de déclencher des mouvements de masse, je me vois plutôt réveillant par mes supplications, ou mes imprécations, quelques-uns dans une masse endormie, ou arrêtant une masse qui déferle, qui s'engouffre dans la mauvaise direction. Pour bouger un petit quelque chose dans l'institution, il me faut toujours argumenter jusqu'à plus soif, m'appuyer tous les jours un énorme travail que je ne délègue à personne, y passer un temps infini. Je ne fais pas ça si souvent. Je ne le fais que quand je pense ne pouvoir faire autrement. Je m'en passerai bien. Je m'en suis passé pendant sept ans. On croirait, à lire Depelsenaire, que je claques des doigts, et c'est fait. Il voit ça comme ça. Bon. Moi pas. Au fond, pourquoi ne suis-je pas plus autoritaire ? C'est sans doute que, en ce qui concerne l'institution, je n'ai pas tant d'idées préconçues. Les idées me viennent dans la chaleur des échanges. Ça se sent, et c'est pourquoi, dans ces moments-là, on s'adresse à moi si facilement. Depelsenaire y compris, qui m'écrit le premier de l'an... On sent bien que j'ai besoin qu'on m'interpelle, qu'on me réponde, qu'il y a du manque de mon côté, un appel qui n'est pas de semblant, que ce n'est pas là tout écrit dans ma tête, tout cuit dans ma cervelle. C'est à ma passion de l'ignorance que l'on fait confiance. Je sais qu'il faut réinventer la passe, mais comment ? mais jusqu'où ? je n'en ai pas la moindre idée. On va commencer d'éclaircir ça la semaine prochaine. J'imagine qu'il faudrait un programme, mais je n'en ai point pour l'instant. Oui, je suis plutôt un sujet supposé, ou qui prétend, *ne pas* savoir - ne pas savoir un « ceci » bien délimité dans le savoir, « en réserve », comme dit Lacan - terme de typographie : le titre *Ornicar ?* est « en réserve blanche » sur un bandeau noir. Il faudra tout de même qu'un jour, je trouve le temps de raconter cette histoire de CPCT, de mon point de vue. C'était un projet qui remontait pour moi aux premières années de l'Ecole. A lire Depelsenaire, on croirait que les CPCT sont rentrés sous terre *dato signo*, alors qu'ils sont tous

là, bien vivants, avertis de quelques écueils, redimensionnés. Ils ont surtout été redimensionnés dans les têtes, voilà tout. Non, à vrai dire, ce n'est pas tout, mais cela ne concerne plus les CPCT au sens propre. C'est un fait que, à moi tout seul, j'ai bloqué, non pas les CPCT, mais l'in vraisemblable refondation de l'École qui, pour un peu, allait se produire l'an dernier - refondation jamais explicitée, discutée, ni votée, et qui était pourtant sur le point de devenir un fait accompli. Son promoteur le nie, je le maintiens : nous avons beaucoup de choses en commun, mais là-dessus, nous ne sommes pas d'accord. Et cette petite opération se faisait sans mot d'ordre, n'est-ce pas ? tout en douceur, comme par enchantement. Ni vu, ni connu, même du promoteur, « à l'insu de son plein gré », s'il faut l'en croire. A méditer. Et comment ai-je empêché ça ? il m'a suffi de relier entre eux les petits points épars, j'en ai trouvé 9 : on a vu l'image dans le tapis, on s'est récrié. Je ne demandais qu'une chose : qu'on me laisse terminer en paix la série des séminaires de Lacan. J'y suis, j'y étais presque. Survient l'affaire CPCT, qui me conduit au thème des Journées, et puis à diriger ces Journées, et l'élan de ces Journées fait tout valser, chavire le Champ freudien, et je ne puis dire pousse...

POLITIQUE DE L'AMP

Discours de candidature d'Eric Laurent devant la VIème assemblée de l'AMP (2008)

Ce matin, nous avons conclu le rapport moral sur la description de la mécanique complexe de ce qu'est l'AMP aujourd'hui, mais l'AMP va devoir se complexifier encore plus pour faire face aux tâches qui l'attendent dans un futur qui se manifeste déjà auprès de nous.

Le développement de l'AMP sera important dans les prochaines années sur tous les continents, et la structure de l'association doit anticiper pour que son mode de fonctionnement ne l'empêche pas d'être à la hauteur de tout ce qu'elle devra faire dans son mouvement d'accompagnements, d'impulsion, d'anticipation du développement des Ecoles mêmes.

A cet égard, comme je le disais ce matin, la nouvelle position du psychanalyste dans son dialogue avec les pouvoirs publics : le débat sur l'Utilité publique et les conséquences sur les Ecoles d'une part, et l'AMP d'autre part, implique pour l'AMP d'être au moins aussi organisée que les Ecoles qui la composent. Les statuts de l'AMP ont été conçus il y a 16 ans, en 1992, et les statuts de cette époque ne sont plus adéquats pour faire face à la multiplicité des tâches et fonctions qui sont maintenant les siennes. Les premiers statuts étaient des statuts classiques, minimalistes, d'une association à développer. Ils ont permis la création de ce monde que nous appelons maintenant l'AMP. Ce monde est maintenant constitué, il implique de multiples niveaux de responsabilités. L'AMP est une Association Internationale, certes, mais elle est de droit français. En tant que telle, elle est prise dans un contexte. Ce contexte du discours nous l'avons exploré ce matin aussi, à l'occasion des discussions sur le code déontologique. Le droit français est soumis actuellement à une évolution particulière dans la mesure où l'État français s'intéresse chaque jour davantage au secteur associatif, en expansion très forte en France et dans les pays du nord de l'Europe. Le secteur des associations sans but lucratif ou *non profit organisations* est particulièrement concerné. C'est un secteur crucial pour l'emploi, en France encore plus que les Petites et moyennes entreprises. L'État veut donc savoir toujours plus comment se répartit l'activité de ces associations qui ont une telle importance

économique.

Ce secteur, régi par la loi de 1901, n'a pas été conçu à l'origine, au début du XXème siècle, pour s'adapter aux nécessités d'organisations internationales, qui traversent une grande diversité de langues, de coutumes, de normes juridiques. Elles n'étaient pas conçues dans ce but. C'était plutôt des associations de proximité, conçues pour favoriser l'activité à plusieurs depuis des sociétés de chasse, de pêche, aux associations de quartier pour des objectifs politiques concrets, depuis la sauvegarde du patrimoine jusqu'à la défense d'intérêts collectifs.

Ces associations ont formé un réseau de liens sociaux et politiques qui s'est révélé crucial dans la construction d'un discours démocratique en France. D'une manière distincte des associations qui ont structuré la société américaine, comme déjà Tocqueville l'avait remarqué, mais tout aussi importante. Chaque citoyen français est membre d'au moins une association, et en général de plus d'une. L'État ne souhaite donc pas toucher à ce réseau consubstantiel au développement de la démocratie française, mais il est pourtant clair que le droit des associations n'est plus adapté à leur usage actuel.

L'État souhaite donc orienter et encadrer le fonctionnement des associations sans pour autant installer un contrôle externe dans lequel il s'épuiserait étant donné leur très grand nombre. La voie choisie a été plutôt de proposer à ces associations un certain type de fonctionnement, un modèle associatif qui pourrait intéresser et orienter ainsi l'ensemble des associations, au-delà de la diversité de chacune d'entre elles. Il propose donc aux associations de souscrire à un modèle qui permette un contrôle serré des dirigeants par les assemblées des associations. Ce contrôle strict des dirigeants est ce qui caractérise le système dit de « l'utilité publique ». Dans cette perspective, il ne s'agit pas seulement que l'association ait un but dont l'intérêt puisse relever du bien commun, du bien public, mais aussi que la forme de gouvernement se rapproche du modèle proposé sur deux points essentiels.

Le premier est que soient clairement affirmés les pouvoirs de l'assemblée qui nomme ses dirigeants, formant le Conseil. Et ensuite, que ce soit dans ce Conseil que l'on choisisse un Président. Ce dispositif interdit un lien direct entre le Président et l'assemblée. Pas de Président élu directement par une assemblée, pas d'homme providentiel. En théorie la représentation, la délégation ainsi instituée procède en deux étapes. D'abord élire les membres du conseil, et dans ce conseil, des alliances sont supposées avoir lieu pour désigner ensuite un Président qui n'a pas d'autre légitimité que celle de l'action collégiale.

Le second point est que pour ce type de statut associatif, l'État souhaite un contrôle annuel de la trésorerie par l'assemblée pour éviter les dérapages éventuels. Ce qui implique une présentation annuelle des comptes et un vote chaque année.

L'AMP, pour soutenir son expansion, doit se rapprocher du modèle que suivent déjà certaines des écoles membres. Si l'ECF est sous le régime de l'utilité publique, il semble normal que l'AMP s'inspire de son fonctionnement. Vous voyez que ce modèle ne correspond pas à nos statuts actuels dans lesquels le Président est élu directement par vous. Mon élection va d'ailleurs se dérouler selon ces anciens statuts et je vais demander vos suffrages directement. Il nous faudra modifier les statuts ensuite.

Un autre point que nous devons traiter est cette obligation d'une assemblée annuelle pour

contrôler nos finances. Comment tenir donc une assemblée annuelle alors que notre association est mondiale et que nos membres sont répartis entre tant de pays. Nous pouvons déjà constater l'effort qu'accomplissent les membres pour assister à nos assemblées tous les deux ans.

Elles réunissent plus de la moitié des membres. L'avocat spécialiste du droit des associations que j'ai consulté me soulignait combien c'était exceptionnel. En général, me disait-il, il est rare que plus d'un quart des membres d'une association assistent aux assemblées. Ce régime ordinaire des associations se rapproche en ce sens de certain pays démocratiques où à peine plus du quart des habitants se déplace et vote. Les chiffres de participation des membres de l'AMP démontrent l'effort général et l'intérêt que vous manifestez envers la vie associative. Ils montrent aussi que l'AMP est construite pour inciter ses membres à voyager. Nous organisons des congrès qui sont des événements intellectuels pour donner envie de voyager et de nous rencontrer. C'est probablement ce qui ne se produit pas dans d'autres types d'associations. On ne met pas autant l'accent sur le lien scientifique et associatif, au delà de sa fonction bureaucratique ou administrative.

Nous ne pourrions cependant pas demander aux membres un effort plus grand que celui qu'ils font actuellement. Il nous faut trouver une autre solution. Une des solutions possibles a été retenue dans la proposition de nouveaux statuts qui vous a été transmis. Dans ce texte, l'article 11 stipule que dans l'assemblée générale ordinaire (AGO) « il n'y a pas de limites aux nombre de pouvoirs détenus par les membres ».

Ceci nous permet de tenir compte du style actuel de la vie associative dans l'AMP. Nous avons une assemblée tous les deux ans, mais nous avons par contre une réunion annuelle du Conseil qui en son sein, comporte des membres de toutes les écoles et qui les représente. Il n'y a pas de limites aux nombres de pouvoirs que détiennent les conseillers qui voyagent. Ce conseil et ses conseillers peuvent tenir leur réunion sur deux régimes légaux distincts. Une partie de sa réunion sera considérée comme assemblée. Le Quorum des membres sera atteint par le nombre de pouvoirs des membres que chacun des conseillers détiendra. Cette assemblée ne se limitera pas aux Conseillers. Elle pourra aussi accueillir des membres dans les occasions où elle se réunira et qui feront savoir leur souhait d'y participer. Cette assemblée pourra entendre le rapport moral et le rapport financier et voter leur approbation de façon qualifiée. Une fois l'assemblée terminée, les membres conseillers se réuniront en tant que Conseil proprement dit et poursuivront l'examen de leurs tâches selon les attributions que leur réservent les statuts, selon les articles 7 et 8. En tant que Conseil, l'article 7 stipule dans son alinéa 'e' que « chacun des administrateurs ne peut détenir qu'un pouvoir en sus de son vote ». Cette clause est introduite pour éviter qu'un administrateur puisse, par des manoeuvres diverses, recueillir une majorité de pouvoirs et agir en tant que Président ou en tant que maître de l'association.

Nous avons donc une limite de pouvoirs au niveau du conseil mais pas de l'assemblée. Cela va nous permettre de répondre aux exigences nouvelles des statuts sans pour autant changer notre style de vie. Nos coutumes ne changent pas. Nous allons continuer à nous rencontrer tous les deux ans dans un congrès et une assemblée qui va réunir les membres en chair et en os. Les conseillers ou administrateurs de l'AMP, qui ont déjà l'habitude de se réunir à Paris tous les ans lors du dernier week-end de janvier, continueront à le faire. Nous ne changerons pas ces habitudes, mais elles vont s'inscrire dans un nouveau cadre légal.

C'est à un autre niveau que nous aurons des répercussions profondes sur la vie de l'association. Dans le système de statuts du type que nous souhaitons adopter, l'élection des

conseillers est une élection directe. La conséquence immédiate en est que les membres des différentes écoles vont voter pour les personnes qu'ils connaissent, c'est à dire pour les membres de leurs écoles qui se présenteront à l'élection. Peu de personnes sont connues dans toutes les écoles et susceptibles de recueillir les votes de tous. Puisqu'il y a des écoles qui réunissent autour de 500 membres comme l'EOL ou 350 comme l'ECF et 100 personnes comme la SLP, les seuls qui pourraient être élus seraient les membres des écoles très nombreuses. Comme l'assemblée de l'AMP élit huit membres, nous pouvons penser qu'il pourrait se faire que quatre membres de l'EOL et quatre de l'ECF soient élus, point final. Ainsi les représentants des plus petites écoles perdraient leur représentation au sein du conseil.

Ce qui s'ouvrirait ainsi c'est une sorte de course mortelle à l'augmentation du nombre de membres de chacune des écoles. Ce serait une inflation anormale, pour reprendre la classification faite par le ministre des finances Argentin qui a démissionné hier soir. Le conseil pourrait être contaminé par cette lutte entre écoles pour obtenir le maximum de votes et de conseillers.

Pour éviter cette concurrence qui est prévisible et fait partie d'une conséquence mécanique du suffrage direct, nous prendrons deux mesures. La première est de mettre en évidence le fonctionnement de l'association complémentaire de l'AMP, qui est la Fondation du champ freudien. Tous les deux ans, la Fondation du champ freudien nomme autant de membres que ceux qui sont élus par l'assemblée de l'AMP. Huit membres désignés par la Fondation, un par école, et huit élus par l'assemblée. Cela permet de nommer des membres d'écoles plus petites qui n'auraient pas été élus, ou de nommer des personnes de sensibilités minoritaires d'une école qui, par l'effet de la règle majoritaire ne pouvaient avoir de représentation au sein du conseil. L'AMP doit pouvoir entendre les échos du courant majoritaire de chaque école mais aussi les voix minoritaires porteuses de vérités précieuses qui pourraient être oubliées dans le consensus. Cette incidence de la Fondation du champ freudien est nécessaire, mais elle ne sera pas suffisante. Il pourrait se faire que l'assemblée de l'AMP soit traversée par une atmosphère de campagne électorale avec alliances, constitution de blocs distincts, dans une même école ou autre école. Ceci produirait des tensions et une cristallisation inutile entre membres. C'est pourquoi nous devons adopter un règlement intérieur du vote qui précisera les procédures. Il sera distinct du règlement intérieur général de l'association qui couvre les procédures générales.

Nous élaborerons un règlement interne tel qu'il ne puisse y avoir plus de deux candidats d'une même école. Nous aurons du temps. Le changement dans l'AMP a sa vitesse propre. La fonction de la hâte ne nous est pas étrangère. Pour autant, nous aurons le temps de nous adapter à ces nouveaux statuts, puisque rien ne changera avant 2010 pour l'assemblée, c'est à dire dans quatre ans.

Que va t'il se passer aujourd'hui ? J'espère qu'un nombre suffisant de votes se porte sur moi pour que j'assume mes fonctions de Président. Le nouveau conseil est déjà formé. En cette année 2008, selon nos statuts actuels, ce sont les écoles qui ont chacune désigné un membre comme administrateur. Nous avons donc le conseil et nous avons un Président. Ensuite, après le vote, je vais demander l'approbation de nouveaux statuts. Si vous les acceptez, lorsque le nouveau conseil va se réunir, à l'issue de l'assemblée, il va fonctionner sur les nouveaux statuts. La première conséquence est que le bureau de l'association sera désigné parmi les membres du conseil et non pas au dehors comme c'est le cas actuellement. Nous désignerons un secrétaire et un trésorier selon une procédure qui nous a été transmise par l'ECF lorsqu'elle a mis en pratique ses propres statuts. Nous savons le faire, ce n'est pas un problème.

Nous exercerons ensuite nos fonctions. La réunion du conseil en janvier 2009 sera aussi l'occasion d'une assemblée. Grâce aux pouvoirs que nous recueillerons, cette assemblée entendra un rapport moral et examinera les comptes qui seront établis et visés par un expert-comptable. Nous aurons ainsi les comptes des trois dernières années qui seront mis en ordre et certifiés. C'est une condition nécessaire pour pouvoir présenter un dossier de reconnaissance comme ONG, les critères d'admission étant proches de ceux de l'utilité publique.

Arrivera 2010, que se passera-t-il ? Selon nos nouveaux statuts, la Fondation du champ freudien va constater que les représentants qu'elle avait désigné il y a quatre ans, sortent du conseil. Elle désignera huit nouveaux membres et cela définira la composition du nouveau conseil. Il se réunira et élira son Président et un bureau. Nous connaissons déjà la candidature pour la fonction de Président en 2010, et nous pensons qu'il n'y aura aucun obstacle, étant donné ses mérites, à ce que le conseil le nomme en cette occasion.

En 2011, il y aura une assemblée, en janvier, avec pouvoirs, à l'occasion de la réunion du conseil en janvier. En 2012, ce seront les écoles qui éliront huit membres du conseil selon les procédures définies par le règlement intérieur et le règlement de vote. Nous aurons donc tout le temps de nous préparer à ce nouveau fonctionnement. Ce sera mon successeur qui le mettra en place. Le projet de statut que je vous propose et que je viens de commenter, est un statut standard des associations d'utilité publique française adapté au caractère hétérogène de l'AMP selon les modalités que je vous ai exposé. Le reste reprend les procédures simples et classiques déjà éprouvées dans le fonctionnement de l'association.

La nouvelle AMP sera plus forte pour soutenir sa demande de reconnaissance auprès des instances internationales comme ONG et des pouvoirs publics comme institution d'utilité publique. Cette mise aux normes exigeante renforcera notre position et donnera une base plus solide pour les actions alternatives de l'association pour nous faire entendre auprès des instances, quelles qu'elles soient, que nous pourrions rencontrer lorsque s'élaborent des lois, des normes qui viennent toucher à la pratique de la psychanalyse et à ses conséquences.

Voilà l'essentiel de ce qui va nous occuper durant un ou deux ans pour l'avenir de l'AMP à ce niveau global. Nous serons plus forts pour anticiper le développement des écoles et pouvoir y intervenir efficacement. Ce sera un élément de l'action Lacanienne qui nous permettra de nous tenir au plus près des écoles, des ensembles bureaucratiques d'états, ou des bureaucraties régionales comme la bureaucratie européenne ou encore internationale.

Venons en maintenant au futur de l'AMP, non seulement au niveau global mais aussi au niveau de chaque école. Ce matin vous avez entendu les Présidents de chaque école, présenter leur programme d'action. Je ne vais pas répéter ce qu'ils ont dit, je vais seulement souligner un trait et envisager comment l'AMP peut accompagner, anticiper et être un agent animateur dans chacune des écoles.

Commençons par l'EBP qui a un projet ambitieux pour résoudre le problème que pose le nombre de ses correspondants et leur poids relatif sur l'ensemble de la composition de cette école et de son assemblée. C'est un problème délicat. Les Argentins savent combien il a été difficile de résoudre

le problème des 'adhérents', le temps qu'il a fallu pour le faire et trouver une solution satisfaisante pour tous. Au Brésil, nous sommes dans le moment de comprendre ces difficultés et il faut le faire avec tout le sérieux nécessaire. Il y a actuellement environ 130 membres à l'EBP et il y a 100 correspondants. Si les adhérents entrent d'un coup, l'Ecole double presque le nombre de ses membres et tout se désorganise. Une assemblée où le nombre des membres double rapidement est une catastrophe annoncée. Personne ne peut savoir ce qui se passera dans un tel cas. Nous allons donc avancer par étapes et prudemment quant au nombre de correspondants admis comme membres. Nous n'allons pas, bien sûr, seulement nous tenir au niveau de la quantité. Ils rentreront un par un, après des entretiens individuels avec des membres du conseil de l'Ecole. Dans le même temps, comme l'a dit le président, le conseil pense à proposer de nouvelles formes associatives, s'inspirant des ACF françaises pour inventer des formes associatives plus contemporaines que l'ancien système des correspondants qui a vieilli. Il s'agit de regrouper ceux qui sont intéressés par l'horizon de l'Ecole dans des associations qui ont de véritables tâches à accomplir, des journées à réaliser etc. Cela implique un accompagnement de l'AMP sur un chemin qui peut ne pas être exempt d'embûches. L'exemple des ACF françaises est complexe à analyser. L'EBP aura l'appui décidé du conseil AMP-Amérique et de son Président. Il faudra ainsi que le Président, de l'AMP, dans son second mandat, équilibrer son temps entre l'Argentine et le Brésil, alors que le premier mandat 2006-2008, avait donné priorité à l'EOL et à Buenos Aires. Je partagerai mon temps dans la période 2008-2010 entre l'ESB et EOL, pour aider à mettre en place une solution qui pourra être transmise lors de la permutation. Tout ne sera pas réglé, mais nous aurons suffisamment avancé pour que la permutation s'effectue dans de bonnes conditions.

Pour la NEL, il est clair que le Président de l'AMP doit accompagner cette Ecole dans son effort pour constituer une conversation psychanalytique à l'échelle continentale qui est la sienne, à développer de nouveaux sièges, et favoriser un fonctionnement apaisé de ceux où se manifestent des tensions entre membres. C'est le cas à Caracas en raison du poids de l'histoire. Là encore, il faudra conjuguer les efforts du Conseil AMP-Amérique et du Président.

Pour l'EOL, l'année 2009 sera décisive. C'est en effet à cette échéance qu'a lieu une permutation au niveau du Conseil qui sera historique. En effet, sortiront alors de cette instance les trois derniers conseillers qui ont fait partie du « Movimiento hacia la Escuela » : Monica Torres, Jorge Chamorro, et Ricardo Seldes. Une autre génération fera son entrée dans le Conseil. Celui-ci, dans sa composition actuelle, sous la Présidence de Monica Torres, et avec l'aide du Directoire d'Oscar Zack, pense faire de ce moment l'occasion d'un renouvellement des procédures et des modalités de travail. Des mesures seront élaborées et proposées selon un calendrier à mettre au point avec le Président de l'AMP. Je me réjouis de pouvoir accompagner ce renouvellement de l'EOL.

Venons-en aux Ecoles Européennes et d'abord à l'ECF. Cette Ecole, la plus ancienne, a existé avant l'AMP. C'est un monde dans lequel il n'est pas facile de faire exister la dimension de l'AMP. L'ECF a quelque chose de mondial en elle même. La preuve en est la sorte de mélange en son sein et celui de sa direction d'un courant Argentin. Nous devons profiter de toutes les occasions de rencontre pour renforcer les liens de l'AMP avec l'ECF et donner des témoignages de la vie de l'AMP. Des rencontres avec le Conseil et le bureau récemment élu auront bientôt lieu. Nous anticipons déjà la rencontre avec les membres et le public de l'Ecole lors de la réunion du Conseil de janvier et de l'Assemblée qui aura lieu à cette occasion. L'accueil du Congrès en 2010 sera aussi une grande occasion de mettre au diapason ECF et AMP.

Pour la SLP, une instance nouvelle est mise en place avec la nouvelle Fédération des Ecoles Européennes de Psychanalyse, la FEEP, dont le Conseil prend la place de l'ancienne AMP-Europe. Ce sera dans son cadre que l'AMP pourra suivre les développements qui vont se produire après les débats qui ont été organisés lors des visites de Jacques-Alain Miller en octobre 2007 et en avril de cette année à Milan. Il faudra aider le Conseil SLP à faire passer un renouveau de l'Ecole aussi bien à Milan et Turin, au Nord, qu'à Rome et au Sud de la péninsule pour qu'une dynamique positive se mette en place.

Pour l'ELP, la permutation des instances aura lieu en novembre de cette année et sera particulièrement significative, comme l'a souligné son Président actuel. Il a souligné la difficulté à renforcer la dimension de l'Un dans le multiple espagnol et la dimension de la passe dans l'ELP. Ce renforcement est la véritable manière de concevoir le développement de l'Un dans l'ELP. Il ne passe pas par des mesures administratives ou des mesures artificielles rêvant de décréter l'absorption des autonomies. Les péripéties de l'histoire de l'ELP sont complexes, mais elles ont montré au fil des hauts et des bas de l'École, que les moments forts de cette histoire ont été ceux où elle s'est éprouvée dans son ensemble comme une Ecole de la passe. Ce fut le cas par exemple lors de la « Question de Madrid ». Il faut aussi souligner que là encore, le fonctionnement des CPCT, s'il renforce les communautés ne permet pas d'élaborer une voie pour une politique de l'Un en Espagne. Le CPCT est avant tout d'une communauté. Et au delà de la reconnaissance par le Ministère d'une unité de ces CPCT, ils ne donnent pas le sentiment d'une communauté de travail et de recherche. Nous verrons avec le Conseil comment mieux articuler ces différents niveaux de contradictions.

La NLS, quant à elle l'école la plus nouvelle, met en place un important projet de développement. Sa nouveauté même et l'originalité des problèmes que posent son développement a suffisamment intéressé Jacques-Alain Miller pour qu'il propose une politique particulière de grands événements multiculturels, un équivalent des Forums ayant eu lieu en France pour faire exister la psychanalyse dans un milieu culturel où elle a du mal à la faire, comme en Pologne et en Angleterre. Les conséquences de cette politique de grands événements devront être suivies et amplifiées en collaboration avec le Conseil exécutif de la NLS qui permutera en juin de cette année et son nouveau Président.

Nous avons déjà évoqué la FEEP en parlant de la SLP. Pour la Fédération des Ecoles Européennes de Psychanalyse, la difficulté sera d'exister sans pour autant constituer un nouvel étage bureaucratique plus ou moins artificiel. Elle doit constituer un espace d'interlocution des Ecoles Européennes inédit qui puisse vraiment être comme nulle part ailleurs. L'unité du discours Européen, dans son rapport original aux normes, doit pouvoir permettre cette cristallisation. Le Président de la FEEP fait aussi partie du Conseil de l'AMP et pourra y faire part de ses initiatives. Nous l'aiderons. Nous verrons dans deux ans si nous avons pu vraiment faire exister la FEEP, et notre action sera sûrement jugée en particulier sur ce point.

Voici donc le programme de travail que je propose pour l'AMP au cours de ces deux prochaines années, à la fois au niveau global et dans les rapports avec chacune des Écoles. Il me reste, pour conclure, à vous demander le renouvellement de mon mandat pour ce programme, et au delà pour poursuivre à un autre niveau, plus profond. Vous avez entendu la Conférence de Jacques-Alain Miller hier. Il définit un plan de travail à long terme. La reconfiguration de la clinique à partir du Sinthôme qui n'est plus conçu comme un message ou comme une métaphore, mais à partir de sa production comme telle. C'est un travail qui va nous occuper durant les dix prochaines années. Il est clair que

l'AMP, bien qu'elle ne soit pas seulement une société scientifique, pourra jouer dans cette perspective un rôle important. D'abord parce que les titres des Congrès définissent un véritable programme de travail, comme il l'a été souligné, dans des cycles de trois ans, avec des exceptions à quatre. La particularité de l'AMP est là encore d'offrir un champ pour que se déploient les effets du programme de travail.

J'ai pu constater, en accompagnant ce Congrès exceptionnel, tous les jours de neuf heures à dix-huit heures, en écoutant et en lisant le plus de travaux possibles, que le travail des membres de l'AMP a franchi un seuil qualitatif. Entre les Ecoles, les membres se parlent comme ils ne l'ont jamais fait. On m'en donne des témoignages répétés. Nous avons des échanges où nous comprenons mieux le réel qui est en jeu dans la reconfiguration de notre clinique. Nous ne sommes pas étrangers à notre propre discours et à notre propre parole, nous sommes plus présents à nous mêmes. C'est un des effets du programme de travail des Congrès de l'AMP qui s'est réalisé sous nos yeux.

Ainsi, chers collègues, c'est pour ces trois raisons que je vous demande de me renouveler votre confiance et de m'élire comme Délégué général de l'AMP pour ces deux prochaines années.

NOTE SUR LE RAPPORT MORAL ET LE DISCOURS DE CANDIDATURE 2008

L'Assemblée 2008 était particulière dans la mesure où je devais, le matin, présenter le rapport moral pour la période 2006-2008, ainsi que le code de déontologie ; et l'après-midi présenter un discours de candidature et de nouveaux statuts. Le rapport moral a été dit en français et le discours de candidature en espagnol. Ils ont été adressés aux membres dans les langues où ils ont été présentés.

Ils ont été ensuite archivés sur le site de l'AMP, dans le secteur réservé aux membres. Depuis le JJ n° 75, Mauricio Tarrab a mis ces textes, ainsi que les rapports et discours des anciens Délégués Généraux dans la zone du site accessible aux non-membres.

La version française du discours de candidature s'y trouve aussi.

Il n'y a pas eu de comptes rendus des débats de l'Assemblée, mais un procès verbal faisant état du résultat des votes. Ils ont été adressés aux membres sous forme de deux Communiqués, comme cela avait été le cas en 2006 et 2004. – 24 décembre 2009

Vers Rennes 2010

Au début du xxi^e siècle, comment naît le désir de l'analyste

Calendrier

- **Maintenant** : les collègues dont le travail n'est pas passé en novembre, et qui, désirant un mentor, n'en ont pas encore un, sont priés de le faire savoir à Nathalie Marchaison par mail, objet TAPIR, à l'adresse navarinediteur@gmail.com

- **début février** : la commission d'organisation forme un comité *ad hoc* pour la discussion des projets.

- **Mi-février** : la commission d'organisation donne le signal pour l'envoi des projets, qui s'échelonne sur une semaine.

- **Courant mars** : les projets reçus font, un par un, l'objet d'échanges entre un membre du Comité Projets et l'auteur.

- **Courant avril** : les auteurs rédigent le texte qu'ils proposeront pour les Journées.

- **Début mai** : la commission d'organisation forme un comité *ad hoc* pour la discussion des textes ; elle donne le signal pour l'envoi des textes, qui s'échelonne sur une semaine.

- **Courant mai** : les textes reçus font, un par un, l'objet d'un échange entre un membre du Comité Textes et l'auteur.

- **dernière semaine de mai** : la commission d'organisation donne le signal pour l'envoi des textes définitifs, qui s'échelonne sur une semaine.

- **première quinzaine de juin** : lecture, sélection et distribution des textes, composition du programme.

Annonce hébergement

Une liste d'hôtels est à présent disponible sur le blog des Journées : <http://rennes2010.wordpress.com/>

Si vous comptez venir à Rennes, il est fortement conseillé de réserver rapidement car juillet est une période de tourisme et de festivals à Rennes, donc assez chargée...

Home in Brittany

Nous vous proposons également des hébergements chez l'habitant, des collègues ou des étudiants ayant offert d'accueillir ceux qui le souhaiteraient.

Si ce type de solution vous intéresse, il vous faut contacter les collègues qui ont bien voulu se charger de centraliser propositions et demandes :

Isabelle Delattre : delattre.isabelle@laposte.net et

Alice Le Glaunec : aliceleglaunec@hotmail.com

Annonce Blog

Nous attendons vos contributions pour le blog des Journées de Rennes : réactions, suggestions diverses, réflexions sur l'orientation de ces prochaines Journées, notamment quant au débat sur la passe. Tout format, tout style.

<http://rennes2010.wordpress.com>

Vos textes sont à adresser à Caroline Pauthe-Leduc (caro.pauthe.leduc@gmail.com) et Sophie Marret (sophie.marret@wanadoo.fr)

Pour la rubrique des Journées de Rennes du JJ, les textes (au format défini par Jacques-Alain Miller de 4500 signes maximum) sont à adresser à Jacques-Alain Miller (ja.miller@orange.fr), ainsi qu'en copie à Sophie Marret et Caroline Pauthe-Leduc.